

DES ACTIONS **LOCALES**

— Par **MARIE BOURDELLÈS**

ÉVÉNEMENT

Printemps des consommateurs 2019, c'est parti !

Le 15 mars, journée internationale des droits des consommateurs, démarre la troisième édition du Printemps des consommateurs.

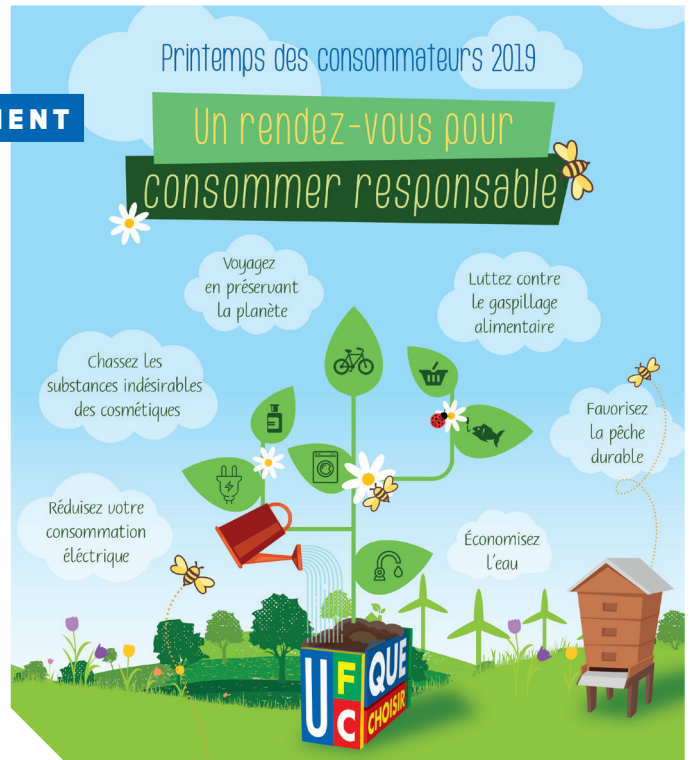
Durant trois mois, les bénévoles des associations locales vont proposer des activités variées dans vos régions, avec la volonté d'aller au contact du public et de l'aider à mieux consommer. La thématique de ce printemps 2019 s'inscrit une nouvelle fois au cœur des préoccupations de l'UFC-Que Choisir : consommer responsable. « *Notre mode de consommation actuel doit être repensé en raison des dommages qu'il cause à l'humanité et à la planète. Il est urgent, aujourd'hui, d'amener les personnes à interroger leur façon de faire, de les inciter à davantage prendre en compte l'impact économique, environnemental et social, et de les accompagner dans ces changements* », précise Aymeric de Goussencourt, coordinateur de cette opération depuis le siège de l'UFC-Que Choisir, à Paris.

QuelCosmetic à l'honneur

Économiser l'eau, décrypter les labels alimentaires, détecter les substances indésirables... Ces sujets, et bien d'autres, feront l'objet d'animations originales : pique-niques géants avec des aliments

INFOS PRATIQUES

Les diverses actions menées tout au long du Printemps des consommateurs sont à retrouver sur la page Facebook de l'UFC-Que Choisir, ainsi que sur les sites des associations locales : lieux, horaires et programmes seront détaillés. La liste des associations locales participant au Scanathon est disponible sur la page dédiée à l'événement sur le site quechoisir.org (ufcqc.link/cosmetic578). Si vous souhaitez participer, téléchargez dès maintenant l'application **QuelCosmetic**.



locaux et de saison, ciné-débat, ateliers pratiques... Sans oublier l'événement dans l'événement, inédit et d'une ampleur nationale, qui constitue le coup d'envoi de ce Printemps : le Scanathon. Au programme : téléchargement, présentation et utilisation de l'application QuelCosmetic. Développée par l'UFC-Que Choisir (QC n° 574), elle permet de connaître les éventuelles substances nocives contenues dans un cosmétique. Ainsi, plusieurs dizaines d'associations locales seront présentes dans les grandes surfaces entre le 15 et le 17 mars prochains, partout en France. Les bénévoles vous proposeront de scanner les produits du magasin et vous aideront à lire et interpréter les résultats. Vous êtes également invités à participer à cet événement depuis votre domicile, en testant vos propres cosmétiques. Un compteur en ligne, accessible sur la page Web dédiée au Scanathon (ufcqc.link/cosmetic578), indiquera en temps réel le nombre d'articles scannés. À bientôt pour cette chasse aux produits toxiques avec nos bénévoles ! ♦

UFC-QUE CHOISIR,

233, BOULEVARD VOLTAIRE, 75011 PARIS

INITIATIVE

Les jeunes appelés à rejoindre l'association

Une campagne de communication, initiée par l'UFC-Que Choisir de Grenoble, a démarré le 14 janvier 2019. Durant une semaine, des affiches ont été apposées sur les bus de l'agglomération grenobloise. Le message : appeler les jeunes à rejoindre l'association locale. Une opération relayée dans les médias (*Dauphiné Libéré*, France 3...) et dans les lycées, les

facultés, les IUT grâce aux interventions menées par les bénévoles actuels de l'AL. « *Lucie et Zeno, étudiants en communication au lycée Aristide-Bergès de Seyssinet-Pariset [à côté de Grenoble, ndlr], stagiaires dans notre association locale, ont élaboré cette campagne pendant un an. Ils ont travaillé en collaboration avec l'agence Clear Channel, qui s'est chargée du graphisme, de la mise*

en œuvre et de la pose », raconte Michel Namy, président de l'UFC-Que Choisir de Grenoble. Cette action s'inscrit dans la volonté de l'AL de s'ouvrir au numérique, domaine auquel les jeunes sont sensibles, mais aussi de se faire connaître auprès de la population grenobloise. ♦

UFC-QUE CHOISIR DE GRENOBLE,

24 BIS, RUE MALLIFAUD, 38100 GRENOBLE

PARTENARIAT

Gendarmes et bénévoles ensemble contre les arnaques

L'UFC-Que Choisir de Haute-Loire innove en signant une convention de partenariat avec la gendarmerie du département. Objectif : échanger des informations sur les arnaques existantes et accomplir une mission de prévention auprès des habitants.

L'aventure commence le 24 mars 2018, lors de l'assemblée générale de l'UFC-Que Choisir de Haute-Loire : la gendarmerie départementale, mais aussi les services de la répression des fraudes, la police et le préfet, sont venus communiquer avec la population sur les arnaques par ruse. L'initiative reçoit un bon accueil. La gendarmerie et l'association locale (AL) décident de reconduire l'action à Bas-en-Basset (43). Une centaine d'habitants répondent présent. « *Nous nous sommes alors dit que ce serait bien d'établir une convention de partenariat avec la gendarmerie* », explique Yves Jouve, président de l'AL.

Près de dix interventions plus tard dans différentes villes du département, et après plusieurs semaines d'échanges entre les deux parties, une convention de trois ans reconductibles est signée le 1^{er} février dernier, à la gendarmerie du Puy-en-Velay. « *Une première pour l'UFC-Que Choisir* », souligne Alain Bazot, le président de la fédération, venu assister à l'événement. « *Ce document apporte une reconnaissance officielle de nos actions communes et va nous permettre de contacter davantage de personnes, comme les seniors et*

les établissements scolaires », précise Yves Jouve. Le colonel Jean-Pierre Rabasté, signataire de la convention, se dit « *ravi de ce partenariat. Cette démarche contribue à renforcer la sécurité. Nous travaillons dans le même sens, avec un message commun : prévenir plutôt que guérir* ».

Une coopération interservices

De nouvelles interventions sont planifiées dans le département, avec la même recette : les bénévoles de l'association locale, ses avocats partenaires et la gendarmerie de Haute-Loire sensibilisent les consommateurs sur les arnaques (par téléphone, courrier, Internet, démarchage à domicile) et dispensent des conseils pour s'en prémunir. Outre ce travail de prévention, la convention stipule une « *coopération interservices* ». La gendarmerie s'engage à « *transmettre à l'UFC-Que Choisir de Haute-Loire des informations d'ordre général, non confidentielles et non couvertes par le secret de l'enquête, relatives à des phénomènes délinquants isolés ou sériels, notamment liés à la cyber-menace* ». Cela a déjà commencé : « *Les agents nous envoient des personnes qui viennent porter plainte, afin qu'elles bénéficient d'une aide* », indique

Henri Ollier, trésorier de l'AL. Cette dernière doit, quant à elle, « *diffuser des informations et alerter ses correspondants gendarmerie de tout type "d'arnaque" qui serait portée à sa connaissance* ».

Une telle action innovante offre une visibilité supplémentaire à l'association locale. Son président en est convaincu : « *Il est important d'aller sur le terrain, cela amplifie le travail de l'association.* » ♦



Le colonel Jean-Pierre Rabasté et Yves Jouve, président de l'association locale, lors de la signature de la convention, en présence d'Alain Bazot, président de l'UFC-Que Choisir.

REJOIGNEZ NOS ASSOCIATIONS LOCALES



Depuis sa création en 1951, l'UFC-Que Choisir, première association française de défense

des consommateurs avec plus de 141 000 adhérents, est riche de ses militants bénévoles, qui s'investissent au sein de ses 150 associations locales (AL). Ces derniers sont indispensables à leur fonctionnement. Pas besoin d'être un spécialiste du droit de la consommation pour nous rejoindre, tous les profils sont bienvenus. Actif ou retraité, si vous êtes intéressé, les portes des associations locales vous sont grandes ouvertes. Renseignez-vous auprès de l'association locale la plus proche.

LITIGE RÉSOLU

UFC-QUE CHOISIR BOUCHES-DU-RHÔNE

4, PLACE COIMBRA, AVENUE DE PÉROUSE, 13090 AIX-EN-PROVENCE

De quoi avoir des vapeurs

Monsieur X. achète un nettoyeur-extracteur vapeur d'occasion assorti d'une garantie sur un site d'e-commerce. Peu de temps après, l'appareil tombe en panne. Le client l'expédie à l'assureur, comme cela lui est demandé. Ce dernier lui indique que le bac de récupération d'eau est cassé, et non couvert par la garantie. Or, M. X. sait que lors de l'envoi du produit, ledit bac était en parfait état. De plus, il possédait avant le même modèle, dont il avait gardé les accessoires restés intacts après son arrêt définitif. Il aurait donc pu remplacer le nouveau bac par l'ancien. L'UFC-Que Choisir d'Aix-en-Provence intervient et envoie un courrier à l'assureur, en lui explicitant ce qui précède. Le professionnel s'incline et demande à l'adhérent de renvoyer l'appareil, avant de le rembourser de 400 €.

RETROUVEZ L'ADRESSE DE L'ASSOCIATION LOCALE LA PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS SUR : WWW.QUECHOISIR.ORG

UFC-QUE CHOISIR DE HAUTE-LOIRE,

29, BD CHANTEMESSE, 43000 AIGUILHE